

27 & 29 janvier 2015 – 8H30 / 16H30 - Hôtel Parc Belair – Luxembourg
(Conférence d'une journée)

INVITATION A LA CONFERENCE :

Promotion immobilière : comment perdre de l'argent ?

Dans le cadre de la planification et de la réalisation d'un projet immobilier impliquant la construction de copropriétés, le promoteur se voit régulièrement confronté à de multiples difficultés juridiques et ce aux différentes étapes du projet, depuis la délivrance de l'autorisation de bâtir jusqu'au stade de la réception des parties communes, date de départ des délais de garantie.

Se posent notamment pour le promoteur d'épineuses questions telles que la date de naissance de la copropriété et celles liées à la rédaction de l'acte de base et de certaines clauses du règlement de copropriété. Comment le promoteur, respectivement l'architecte doivent-ils réagir face aux exigences ou désidératas des acquéreurs, voire des acquéreurs potentiels sollicitant des modifications au projet ? Quels sont, dans ce contexte, le rôle et la responsabilité de l'architecte ? Qu'en est-il de ses honoraires, depuis la décision du conseil de la concurrence ?

De son côté, l'administration communale s'interrogera dans quelle mesure elle peut imposer des obligations à charge du promoteur et indirectement de la copropriété, notamment via la convention d'exécution du PAP (par ex. parkings, crèche, servitudes publiques, lots réservés en priorité aux habitants de la commune ?).

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA DATE DU 27 □ OU 29 □ JANVIER 2015

Nom et Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Tél. / Fax. :

e-mail :

Date

Signature

Renseignements inscriptions :

KRIEGER Associates
1a, place Guillaume
BP 55 - L-9201 Diekirch
Tél. : +352 26 80 54 05
Fax. : + 352 26 80 54 06
e-mail : krdie@krieger-avocats.lu

Personne de contact :
Mme Cathy PRÄTORIUS

Conditions d'annulation :

Une demande d'annulation de l'inscription adressée 3 jours avant la date de la conférence donnera lieu à remboursement intégral. Passé ce délai le remboursement ne sera plus effectué.

Participation : 179 € TTC

HÔTEL BELAIR
111, Avenue du 10 Septembre
L-2551 Luxembourg

Ce prix comprend le café d'accueil, l'apéritif, le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Le règlement de la participation est à virer sur le compte BCEE IBAN LU12 0019 4055 5831 4000.

Conférences précédentes

**21 juillet 2014 – Les plans directeurs sectoriels, une approche critique
(à la Chambre des Métiers)**

17 & 19 juin 2014 – Les marchés publics et leurs complications

14 & 16 janvier 2014 – L'arrêté de fermeture de chantier

11 & 13 juin 2013 – La vente en état futur d'achèvement

**15 & 17 janvier 2013 – Face à la complexité croissante du droit de
l'urbanisme**

**19 juin 2012 – La construction d'immeubles d'habitation encadrés et
de résidences « Seniors »**

**10 & 11 mai 2011 – La nouvelle loi sur l'aménagement communal – La
nouvelle loi sur les établissements classés – Les nouvelles zones
d'inondation**

**7 décembre 2010 & 18 janvier 2011 – Les autorisations pour une
construction**

14 avril 2010 & 15 juin 2010 – Les servitudes & l'autorisation de voirie

29 octobre 2009 & 13 janvier 2010 – Les vices de construction

17 juin 2009 – Plans d'Aménagement face à l'Environnement

8 octobre 2008 – Les autorisations d'établissements classés